



***Par dépôt électronique<sup>1</sup> et courriel***

Le 10 mai 2023

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria  
41e étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
C. élec. : [frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Demande d'approbation des Normes de conduite de Transport  
Votre dossier : R-4162-2021  
Notre dossier : R062095 YF

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité confirme le paiement des frais de participation à AHQ-ARQ dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2023-036 rendue par la Régie de l'énergie.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette

/jg

c.c. AHQ-ARQ

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier ne sera transmise.